



1^{er} décembre 2010
Journée mondiale de lutte contre le Sida

Une campagne pour inciter au dépistage

Dossier de presse

Sommaire

Une campagne pour inciter au dépistage	p.3
Connaître sa séropositivité pour profiter des progrès scientifiques en matière de traitement	p.3
Le dispositif en direction des professionnels.....	p.3
Le dispositif grand public.....	p.4
Le dispositif spécifique	p.5

Une campagne pour inciter au dépistage

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé lancent à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, une campagne d'information à l'intention du grand public et des professionnels pour inciter au dépistage du VIH.

En 2010, alors que 150 000 personnes sont infectées par le VIH en France, on estime que 50 000 personnes sont contaminées sans le savoir¹. L'enjeu est d'inciter chacun à se faire dépister du VIH en insistant sur les bénéfices liés à la connaissance de son statut sérologique.

Connaître sa séropositivité pour profiter des progrès scientifiques en matière de traitements

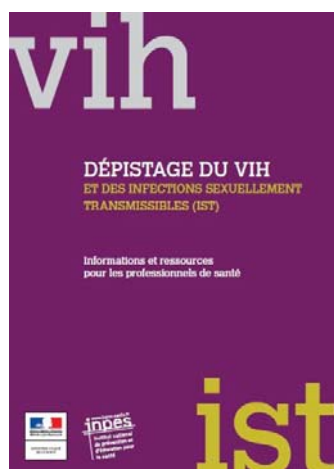
La campagne est conçue de façon à lutter contre les idées reçues qui associent le sida à la mort ou à la fin de toute vie sociale. Il s'agit de mettre en valeur les bénéfices du dépistage, en partant du principe que « pour profiter des progrès scientifiques en matière de traitements du VIH, il faut connaître sa séropositivité ».

Depuis les années 90, le dépistage est un axe fort de prévention.

Aujourd'hui le développement de nouveaux traitements incite à de nouvelles réflexions, d'autant plus que les thérapeutiques actuelles ont un effet bénéfique maximum lorsqu'elles sont introduites précocement. Si vivre avec le VIH reste difficile, le suivi médical s'est amélioré et permet désormais aux personnes contaminées d'être soignées tout en ayant la possibilité de préserver une vie sociale et familiale. Il importe donc d'inciter au dépistage en impliquant l'ensemble de la chaîne des professionnels de santé ainsi que le grand public.

1. Le dispositif en direction des professionnels

Afin d'accompagner les professionnels, l'Inpes et le ministère en charge de la santé ont mis en place différents outils destinés à les aider sur les étapes à suivre, lorsqu'ils proposent un dépistage à leurs patients.



- Un document ressource intitulé *Dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles IST*, réalisé avec la participation de praticiens :

Ce document détaille les différentes étapes du dépistage : *à qui est-il recommandé de le prescrire ? Comment le proposer ?...*

Il présente également des éléments de langage pouvant aider les professionnels à aborder la question du test ou à annoncer ses résultats.

Enfin, les autres IST sont décrites et accompagnées d'une typologie des personnes visées, des examens correspondants et des recommandations légales.

¹ Rapport Yéni 2010.

- **Une affiche** « 1^{er} décembre », tirée à 200 000 exemplaires, incite les patients au dépistage. Elle sera proposée aux professionnels de santé : médecins généralistes, sages femmes, gynécologues, ainsi que dans les CIDDIST, CDAG, etc.
- **Une annonce dans la presse professionnelle**, diffusée du 23 novembre au 31 décembre, rappelle les progrès en matière de traitement contre le VIH et informe les professionnels de santé de la campagne menée par les pouvoirs publics.



2. Le dispositif grand public

- **Un film** retrace l'historique des avancées en matière de traitements afin de montrer l'intérêt du dépistage. La mise en valeur des progrès et de la mobilisation scientifique autour du VIH véhicule des valeurs fédératrices et s'inscrit ainsi dans l'esprit de la journée mondiale de lutte contre le VIH. Ce spot de 30s, diffusé à la télévision du 1^{er} au 21 décembre et dans les cinémas du 8 décembre au 11 janvier, est également disponible en version longue (55s) sur Internet.



- **L'affiche d'information** « 1^{er} décembre », visible dans les cabinets des professionnels de santé sera par ailleurs proposée aux publics institutionnels (CODES/CRES, les centres de PMI, d'Assurance maladie...) et aux associations concernées (AIDES...)
- **Une annonce dans la presse** reprend les principes créatifs du film et invite au dépistage. Elle sera disponible dans la presse quotidienne gratuite, la presse quotidienne nationale et les magazines télé.

- **Deux brochures** présentant respectivement l'utilisation du préservatif féminin et masculin ont été adaptées à l'attention des personnes malvoyantes.

3. Les dispositifs spécifiques

- Dispositif à destination des populations homosexuelles



100 000 exemplaires du n°5 du magazine « *prends moi* », sont diffusés gratuitement de décembre à février dans les établissements adhérents du SNEG² et des associations concernées. Une nouvelle version du site éponyme permet de regrouper l'ensemble des informations de préventions pour les gays. Des bannières web seront également visibles sur les sites Internet communautaires. Parallèlement, en partenariat avec Yagg.com, l'Inpes lance "*Comment ça va les filles?*", une campagne éducative et participative sur la santé des lesbiennes.

- Dispositifs à destination des personnes migrantes originaires d'Afrique sub-saharienne

Trois spots radio, réalisés en partenariat avec la radio Africa n° 1, seront diffusés tout au long du mois de décembre. L'objectif de ces spots est de lever les freins au dépistage du VIH qui sont spécifiques à ces personnes : il s'agit d'insister sur l'accessibilité du dépistage et des traitements mais également d'améliorer les connaissances sur leur efficacité.

² Syndicat national des entreprises gays